

MAURICE HÉLIN

*Bibliothécaire et chargé de cours à l'Université de Liège*

---

## Les bibliothèques dans l'enseignement secondaire

---

Extrait de *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*

T. XXIV — N° 1 (1953)

---

RUE DU MUSÉE 1  
BRUXELLES

## Les bibliothèques dans l'enseignement secondaire (1)

Les griefs que l'on fait à l'enseignement secondaire (employons ce terme, puisqu'il semble bien que notre enseignement moyen ne soit pas le seul en cause) se ramènent à deux chefs principaux et, en apparence, contradictoires. C'est, d'une part, qu'il exige trop des élèves, à l'âge où ceux-ci font leur crise de croissance ; d'autre part, que l'on constate chez ceux qui viennent de terminer leur cycle d'humanités des ignorances graves sur les matières mêmes du programme, doublées d'une étrange incuriosité à l'égard des événements et des courants d'idées qui, pour ainsi dire sous leurs yeux, sont en train de changer l'aspect du monde. On a incriminé la guerre et l'après-guerre, qui ont douloureusement marqué l'enfance et la jeunesse ; les conditions défavorables où maîtres et élèves doivent travailler : horaires trop chargés pour les premiers, classes trop nombreuses pour les autres, cela suffirait déjà à rendre inopérants les progrès de la méthodologie. Mais sans entrer dans un domaine qui est proprement celui de l'enseignement, comment ne pas songer, quand on propose des remèdes, aux énormes possibilités qu'offre la lecture, dont l'organisation rationnelle résoudrait sans doute le dilemme devant lequel nous nous trouvons, en permettant d'alléger les programmes sans sacrifier pour autant la culture générale et l'initiation au travail personnel ?

Ceci nous amène à dire, au préalable, un mot des manuels scolaires : comparés à ceux que nous avons connus voici une quarantaine d'années, ils sont assurément d'une présentation beaucoup plus avenante ; leur illustration est souvent abondante et bien choisie.

---

(1) Le présent article est le développement d'un rapport présenté au Congrès de l'I. F. L. A. (*International Federation of Library Associations*), Copenhague 1952, et d'une communication faite à la section des bibliothécaires de l'Association des Conservateurs d'Archives, de Bibliothèques et de Musées, en sa séance du 23 novembre 1952. Il n'aurait pu être rédigé sans l'obligeance que les divers chefs d'établissement : M<sup>lle</sup> E. Cuveillier, préfète du Lycée de Seraing ; MM. les préfets Beeken (Herstal), Closset (Liège), Devresse (Seraing), Dewez (Stavelot), Duchesne (Chênée), Fonck (Morlanwelz), Fraikin (Waremme), Jacob (Verviers), Jacquemin (Schaerbeek), Jacquart (Spa), Sapin (Huy), Tomsin (Visé) ont mise à répondre à notre questionnaire ou à nous permettre la visite de leurs bibliothèques. Que tous veuillent trouver ici l'expression de notre vive gratitude.

Ces progrès, toutefois, sont peut-être plus apparents que réels. La valeur d'un manuel ne se révèle qu'à l'usage. Celui qui le feuillette sur le comptoir d'une librairie, ou même le considère avec toute l'attention requise pour en faire une consciencieuse recension, ne se rend pas compte qu'au bout de trois leçons, l'élève sera devenu totalement insensible à l'attrait d'un livre dont il n'aura que trop à user, et qui représente pour lui la corvée des leçons à apprendre et le dur effort des examens à préparer. Que devient d'autre part l'illustration la mieux choisie quand les clichés sont usés et les ouvrages imprimés sur du papier de médiocre qualité? (1) Mais surtout, les manuels sont presque tous trop copieux ; les maîtres ont beau employer une partie de leurs leçons à les élaguer, les élèves s'y perdent. On dirait que les auteurs ne craignent rien tant que le reproche de n'être pas complets et pas assez au courant : c'est d'ailleurs pourquoi nos manuels modernes sont aussi rapidement démodés ! Pis, ils tuent la curiosité au lieu d'inciter l'élève à chercher par lui-même. Bref, ils concrétisent le malaise même dont souffre l'enseignement secondaire. Or, on ne pourra revenir à des manuels dignes de ce nom, c'est-à-dire des guides concis, clairs et ramenant sans cesse à l'essentiel, que du jour où, pour les meilleurs au moins de leurs élèves, les maîtres seront assurés de trouver où satisfaire leurs curiosités et où les laisser chercher à leur guise.

La lecture, certes, n'a jamais cessé d'être encouragée dans nos athénées, théoriquement tout au moins, car il nous souvient d'une bibliothèque dont la clef s'était depuis longtemps égarée... on s'en souciait d'autant moins qu'on n'entrevoyait, derrière les panneaux vitrés de l'armoire, que des volumes dépenaillés et des titres d'ouvrages démodés. Ces bibliothèques de classe étaient exclusivement destinées à procurer de la lecture à domicile. Laissés à eux-mêmes, les jeunes gens, faute de temps, ou parce qu'ils préféraient des lectures plus faciles, remettaient souvent les volumes qui leur avaient été confiés sans les avoir ouverts ; si l'on exerçait un contrôle, il contribuait à aggraver le fardeau des tâches à domicile.

Mais ceci appartient au passé. Voulant nous rendre compte du rôle que jouent actuellement les bibliothèques dans notre enseigne-

---

(1) A ce sujet, on pourra lire les pages suggestives consacrées par M. LOUIS LEBBER à *La Mission civilisatrice de l'image, de l'illustration*, dans *ALUMNI*, t. XXI, n° 4, mars 1953, pp. 344-356.

ment moyen du degré supérieur, nous nous sommes livrés à une enquête qu'il nous a fallu borner aux athénées auxquels il nous était facile d'accéder : ceux de la province de Liège, ou du moins une bonne partie d'entre eux ; nous avons eu l'avantage, en outre, d'en visiter deux autres dont les réalisations nous paraissent particulièrement intéressantes. Nous devons d'ailleurs nous limiter à des considérations générales, en souhaitant que l'étude ici amorcée soit reprise sur des bases plus étendues et aboutisse à des conclusions pratiques.

Les ouvrages destinés aux élèves sont d'ordinaire répartis en bibliothèques de classe : mais alors qu'elles étaient jadis l'apanage du professeur de français, on en trouve maintenant dans les classes de langues vivantes ou de langues anciennes, dans celles d'histoire, de géographie, de sciences, voire de mathématiques.

Les livres sont généralement destinés à la lecture à domicile. On s'est rendu compte, cependant, de l'intérêt qu'il y a à les utiliser au cours même de la leçon, et c'est ainsi que, pour l'enseignement des langues, il y a tendance à doter chaque classe de dictionnaires et de grammaires. A Seraing, la bibliothèque d'une des rhétoriques (latin, grec, français) — et l'expérience se poursuit depuis plus de vingt ans — participe à la vie de la classe ; elle comporte des dictionnaires, des ouvrages de référence (le *Daremborg-Saglio*, par exemple), des textes en multiples exemplaires que l'on mettra sous les yeux des élèves chaque fois qu'y invite l'explication d'auteurs ou l'exposé d'un chapitre d'histoire des littératures. D'autres ouvrages, bien entendu, sont surtout destinés à la lecture à domicile. Il n'y a donc plus, à proprement parler, de « séances » de travail dirigé ; toute l'activité de la classe devient travail dirigé, et l'on devine le fruit qu'en retirent des jeunes gens qui, l'année suivante, se trouveront sur les bancs de l'université. L'inconvénient, c'est qu'une seule des rhétoriques, celle dont les cours se donnent dans le local où se trouve la bibliothèque, bénéficie pleinement de ces avantages. La généralisation de pareille réalisation est malheureusement entravée par des crédits déjà parcimonieux, et que les récentes compressions budgétaires ont rendus vraiment dérisoires.

Tel établissement, pour la bibliothèque duquel on avait alloué, en 1949 et en 1950 un crédit de 10.000 fr., a vu ce crédit ramené à 8.000 fr. en 1951, et à 3.260 fr. en 1952 ! Ailleurs, on passe sans transition de 30.000 à 8.000, de 15.000 à 3.550 fr. ! Incidence des

événements politiques et du réarmement, sans doute, mais aussi, nous a-t-on assuré, conséquence de l'incurie et de l'incompréhension de certains chefs d'établissement, qui ont très insuffisamment utilisé les crédits mis à leur disposition. C'est là une imputation bien sévère ! A la réflexion, j'imagine comment les choses ont dû se passer : le préfet s'est enquis des besoins de ses professeurs ; or ceux-ci, surchargés de besogne, n'ont guère le temps de se documenter ; ils indiqueront bien tel dictionnaire ou telle grammaire, pour répondre aux nécessités les plus immédiates ; la coordination des besoins, un plan d'ensemble, une politique d'achats échelonnés sur plusieurs années, tout cela postule des recherches bibliographiques, des discussions, des demandes d'envoi d'ouvrages à vue... Les prestations de nos professeurs d'athénée sont déjà trop lourdes pour qu'on songe à leur imposer un tel surcroît de besogne. Ajoutons que l'obligation de prendre les titres figurant sur les listes officielles d'ouvrages approuvés par le Conseil de perfectionnement crée de nouvelles difficultés : beaucoup d'éditeurs sérieux, assurés de la vente de leurs ouvrages, ne les déposent plus au Ministère. En revanche, les listes officielles sont encombrées d'ouvrages qui ne trouveraient point acquéreur en librairie, mais pour lesquels les bibliothèques d'élèves et les distributions de prix constituent un commode débouché ! Étrange façon de récompenser l'effort et d'encourager la lecture ! et qui explique et excuse le découragement de ceux qui doivent choisir parmi toute cette ivraie les quelques épis de bon grain !

Ce n'est pas tout : un certain pourcentage des achats doit porter sur des livres belges. Or, la librairie belge — celle de langue française, du moins — édite des ouvrages scientifiques de valeur, mais point de grandes collections de textes et peu d'ouvrages de haute vulgarisation. On est donc amené à forcer la proportion d'ouvrages belges dans le domaine de la littérature d'imagination. Étant donnée la sélection qu'impose, d'autre part, l'âge des lecteurs, faut-il s'étonner de la médiocrité du choix offert à des jeunes gens à qui on ne devrait présenter que les œuvres les plus belles et les plus significatives, et du souvenir décevant qu'ils gardent de leur premier contact avec la littérature belge ? Là où, par contre, ce protectionnisme aurait toute sa raison d'être, c'est en matière de périodiques. On devrait pouvoir consulter, dans chaque athénée, les publications des sociétés savantes locales, dont beaucoup

végètent, faute de crédits et surtout faute d'hommes. Revues d'histoire et d'archéologie, de sciences naturelles, de littérature dialectale ou de folklore, qui ne voit le parti qu'en tireraient les professeurs en vue d'adapter leur enseignement au milieu? et combien ne contribueraient-elles pas à encourager des recherches, et à attacher à la région où le sort l'a envoyé le jeune licencié résigné à limiter son horizon aux tâches professionnelles et à ne plus « travailler », du jour où il est éloigné des ressources d'une ville universitaire...

Pour assurer aux livres mis à la disposition des élèves et des maîtres une utilisation maximum, on a songé à réunir en une seule toutes les bibliothèques dispersées dans les classes et dans la salle des professeurs; hormis la littérature administrative et professionnelle (règlements, programmes, directives pédagogiques), on ne voit pas, en effet, la nécessité d'enfermer à part des ouvrages qui pourraient être consultés avec profit par les élèves des classes supérieures. Seuls, les ouvrages de référence de consultation courante, les dictionnaires, par exemple, demeurent dans les classes. C'est la solution qui a été adoptée à Spa, et elle donne satisfaction. Un instituteur de la section préparatoire, gradué en sciences bibliothéconomiques, y cumule l'emploi de bibliothécaire de l'Athénée et de la Ville. Il assure le service du prêt pour la lecture à domicile, et met à la disposition des professeurs les ouvrages qu'ils désirent utiliser au cours de leurs leçons (1).

Mais convient-il de parler de bibliothèque là où il n'existe pas de salle de lecture? C'est ici, sans doute, qu'il faut s'attendre à rencontrer le plus de préventions. « La salle de lecture a incontestablement son utilité », concède M. l'abbé Baers dans le *Rapport du Conseil supérieur des Bibliothèques publiques* (f. 25); « mais en réalité, ajoute-t-il aussitôt, ce n'est que l'infime minorité des lecteurs qui en profitera; la grande majorité du public n'en usera pas, soit par suite des distances (c'est nous qui soulignons), du manque de temps ou de formation suffisante... ».

« ... la jeunesse fréquentant l'enseignement moyen ne dispose

---

(1) Cas exceptionnel, soulignons-le. La modeste indemnité que touchait autrefois le surveillant chargé de la gestion de la bibliothèque des professeurs, a été supprimée. Et il n'est pas question d'alléger, même d'une heure, les prestations du professeur qui, aujourd'hui, inscrit au registre d'entrée ouvrages et périodiques nouveaux, et assure le service du prêt à ses collègues.

» généralement pas du temps voulu *et ne ressent d'ailleurs pas la*  
» *nécessité de visiter une salle de lecture.* Il lui sera généralement  
» plus profitable d'obtenir en lecture un ouvrage de qualité, qu'elle  
» puisse consulter et approfondir chez soi... ». N'est-ce pas trop  
aisément prendre son parti de la carence actuelle? Comment la  
jeunesse ressentirait-elle la nécessité de fréquenter une salle de  
lecture si elle n'a jamais eu l'occasion d'en voir une seule?

Il ne s'agit en aucune façon de minimiser la vertu du livre qu'on  
lit chez soi et tout à loisir. « Qui ne se souvient comme moi de ces  
» lectures faites au temps des vacances, qu'on allait cacher succes-  
» sivement dans toutes celles des heures du jour qui étaient assez  
» paisibles et assez inviolables pour pouvoir leur donner asile... » :  
on voudrait citer longuement cette admirable « Préface du traduc-  
» teur » que Marcel Proust a mise en tête de sa version de *Sésame*  
*et les Lys* et où il a dit tout ce que la lecture en privé apporte à la  
formation d'une jeune âme, et quels souvenirs enchantés nous en  
demeurent. Mais c'est là un domaine secret, où l'intrusion de l'école  
risque de faire tomber les plus beaux enthousiasmes. La bibliothèque  
a un autre rôle, qui est de prolonger la leçon, de l'amplifier en quel-  
que sorte, mais cette fois en laissant à l'élève le loisir de chercher à  
sa guise et de s'attarder à ce qui l'intéresse ; la flânerie même a sa  
récompense, et à supposer qu'il se borne à feuilleter un album de  
reproductions, il comprendra et retiendra ces notions, jusque-là  
abstraites et trahies par la pauvre illustration du manuel, de cathé-  
drale gothique, de civilisation pré-hellénique, de peinture rupestre  
ou de Renaissance... Ainsi s'éveille la curiosité scientifique ; peu  
à peu, les jeunes gens apprendront à ne pas se contenter d'une  
vérité toute faite, puisée dans le manuel ou tombée de la bouche  
du professeur ; tout les convie là à apprendre par eux-mêmes, à  
utiliser les sources d'information, bientôt à faire appel à leur esprit  
critique. Mais plus que tout, peut-être, importe cette ambiance  
de recueillement, de travail silencieux, d'austérité accueillante qui  
imposera à jamais le respect des choses de l'esprit à des jeunes gens  
qui vont se préparer à une carrière, et dont l'ambition se réduit trop  
souvent à s'assurer un solide confort matériel.

Dans ce domaine, tout est encore à faire. Aucun des établisse-  
ments que nous avons visités dans la province de Liège ne possède  
de salle de lecture. Nous avons pu voir, toutefois, les très belles  
installations de la toute récente bibliothèque de l'Athénée communal

de Schaerbeek-Bruxelles (1951), et celles de l'Athénée provincial du Centre, à Morlanwelz (Hainaut), dont la bibliothèque fonctionne depuis 1913. La salle de lecture est accessible aux professeurs ainsi qu'aux élèves des trois classes supérieures ; ceux des autres classes y obtiennent des livres à emporter à domicile. En outre, quelques bibliothèques de classe répondent à des nécessités particulières. Le service est assuré par un maître d'étude, gradué en sciences bibliothéconomiques ; à Schaerbeek, un professeur half-time est assisté par un surveillant, gradué en sciences bibliothéconomiques. Cette solution permet d'assurer, partiellement au moins, la surveillance de la salle de lecture et le service du prêt en cas d'absence fortuite d'un bibliothécaire. Il serait souhaitable, disons-le en passant, que dans les athénées, le bibliothécaire en titre, tout au moins, soit nanti d'un grade académique équivalent à celui de ses collègues du corps enseignant ; il est, au même titre qu'eux, un éducateur, et il serait déplorable qu'on ne voie en lui qu'un employé chargé de besognes administratives. La création, dans les deux universités de l'État, d'un cours de bibliographie et de bibliothéconomie permet désormais aux étudiants d'obtenir un certificat qui les habilite à la gestion d'une bibliothèque. Quant à l'objection que cette gestion ne justifierait pas la création d'un bibliothécaire full-time ou de deux half-time par établissement, l'examen des chiffres du tableau ci-annexé permettra de décider s'il convient de s'y arrêter. On ne perdra pas de vue que, comparés à ceux d'une bibliothèque publique, ces chiffres sont ceux d'une clientèle régulière, pendant neuf mois sur douze ; qu'elle est formée, par définition, et d'éducateurs et de jeunes gens parmi lesquels se recrute l'élite intellectuelle du pays. Pour les uns comme pour les autres, il s'agit de lecture éducative, formative ou documentaire, et non pas, sinon occasionnellement, récréative. On tiendra compte aussi que c'est normalement au bibliothécaire d'athénée qu'incomberont le service du prêt des ouvrages classiques, qui a pris une grande extension ; le choix des livres pour la distribution des prix, dont le rôle formateur est actuellement, par suite des conditions dont nous avons parlé plus haut, presque entièrement perdu de vue ; la centralisation et la répartition du matériel didactique ; la préparation, en accord avec les professeurs, de séances de projections fixes ou animées, d'auditions de disques, de séances de radiophonie... ; l'organisation enfin des excursions scolaires, des échanges d'élèves avec l'étranger, bref de tout ce que



d'un mot on pourrait appeler le service well-fare de l'établissement.

Que de pareilles réalisations n'ont rien d'utopique, il faudrait, pour s'en convaincre, étudier celles qui fonctionnent à l'étranger. Ceci aurait réclamé une étude d'ensemble, qui eût débordé le cadre de cette modeste enquête. Bornons-nous à signaler qu'un simple coup d'œil sur le rapport de M. B. Lamar Johnson, *The Secondary School Library*, Washington, 1933 (*National Survey of Secondary Education, Bulletin 1932, Monograph n° 17*) indique à quel stade les États-Unis étaient parvenus dans ce domaine, il y a vingt ans d'ici. Faut-il rappeler qu'en Angleterre, la loi de 1944 sur l'enseignement prévoyait pour chaque école secondaire sa bibliothèque propre, adaptée à ses besoins (« Grammar school », école technique ou humanités modernes) (1)?

Au reste, les résultats obtenus chez nous sont déjà probants. Nous ne pouvons fournir de chiffres pour Schaerbeek, de création trop récente ; mais on sent déjà que la bibliothèque est intégrée à la vie scolaire ; anciens élèves, et parents d'élèves manifestent d'une façon tangible l'intérêt qu'ils y portent, par des dons d'ouvrages, notamment ; des professeurs lui envoient les années écoulées des revues auxquelles ils sont abonnés. A Morlanwelz, on compte quelque 10.000 prêts par année scolaire, et le préfet des études proclame avec fierté que la bibliothèque est le cœur de l'athénée.

Si on craint que la bibliothèque scolaire n'ait pas un rayonnement suffisant, on pourrait envisager, moyennant quelques dispositions d'ordre administratif que, dans certains établissements, la fréquentation en soit étendue à d'autres catégories de lecteurs (anciens élèves, étudiants, diplômés universitaires, enseignants, officiers, fonctionnaires) et joue ainsi, dans les localités qui en sont encore dépourvues, le rôle de cette « bibliothèque publique du second degré » dont on ressent de plus en plus la nécessité. Simple suggestion, à laquelle on nous a objecté qu'elle détournerait vers des créations nouvelles des crédits qui reviennent aux bibliothèques publiques. Bien qu'il y ait encore beaucoup à faire pour en doter les communes qui en sont dépourvues, celles de la loi Destree ont atteint les limites de leurs possibilités ; en vain cherchera-t-on à

---

(1) Cf. P. VAN TICHELEN, *Bibliotheekwijdning voor jongeren door Schoolbibliotheken ofwel door openbare Bibliotheken?* (*De Bibliotheekgids*, XXVII, Mei-Juni 1951, p. 51).

étendre leur clientèle parmi une masse dont les besoins culturels sont satisfaits par le cinéma, la radio et d'ici peu, sans doute, la télévision, bien plus que par la lecture dont journaux, hebdomadaires illustrés, digests et romans des collections à bon marché — tout n'y est pas médiocre, loin de là — la pourvoient d'ailleurs largement. La situation chez nous n'est pas très différente, à cet égard, de celle qu'évoque M. Robert D. Leigh, *The Public Library in the United States*, New York, Columbia University Press, 1950 (1).

Pour le lecteur auquel s'adresse la Bibliothèque publique du second degré, il est indifférent que la salle de lecture, au lieu d'être installée dans une annexe de l'hôtel de ville ou dans un groupe scolaire, le soit dans les locaux de l'athénée. Outre que la bibliothèque y sera utilisée à plein rendement, elle sera pour ainsi dire sous le contrôle constant d'un collège de quelque vingt-cinq universitaires (c'est l'effectif normal du corps professoral d'un « petit » athénée) dont les compétences réunies — religion et morale, langues et littératures anciennes et modernes, histoire et géographie, mathématiques, sciences biologiques, physique et chimie, sciences économiques, etc. — embrassent un très large secteur du cercle des connaissances humaines. Ce sont là, a priori, des garanties d'efficience rarement réunies dans une bibliothèque de culture générale.

L'objection capitale à la réalisation d'un tel plan est qu'il va coûter beaucoup d'argent, et qu'il est d'autres budgets auxquels la dureté des temps que nous vivons nous astreint à donner la priorité. Est-ce à dire qu'il faille toujours se résigner à sacrifier, au profit de dépenses dont le mieux qu'on puisse espérer est qu'elles soient faites en vain, celles qui ont pour objet la formation intellectuelle et morale de notre jeunesse? Une voix, combien autorisée! vient de jeter un cri d'alarme en rappelant qu'un « bombardier » moderne coûte le même prix que trente écoles ou que deux stations » hydroélectriques... et qu'un destroyer, ce sont assez de maisons » pour loger 8.000 personnes... ». Notre pays, bien sûr, ne compte pas encore par bombardiers et par destroyers; mais on peut néanmoins se demander combien de bibliothèques on y équiperait pour le prix d'un seul avion de chasse, et combien de volumes représente

---

(1) Le compte rendu de M. GERMAIN CALMETTE (*Erasmus*, IV, nos 15-16, 1951) est reproduit dans le *Rapport du Conseil supérieur des Bibliothèques publiques*, pp. 48-50.

Établissement	Date de fondation	Effectif			Nombre d'ouvrages			Crédit	
		Total classes d'hum.	Trois classes sup.	Corps profess.	(Élèves)	(Prof <sup>rs</sup> )	Périodiques	Bibliothèques d'élèves	Biblioth. des professeurs
Chénée	1937	325	95	33	1850	600	Périodiques	2560	3700 (2)
Herstal	1936	352	105	40	2060	720	15 P.	2120	4400 (2)
Liège	1850	850	370	70	3863	3950	17 P.	8150 + 3000 pour les périodiques	
Morlanwelz	1909	366	140	35	8125		Périodiques	23.000	
Schaerbeek	1913	550	205	50	3600	570	Périodiques	15.000 (3)	2000
Seraing	1924	489	184	50	3180	2444	12 P.	10000	
Seraing	1925	336	58	45	1332	1239	Périodiques	2200	
Spa	1942	380	54	34	1183	1239	Périodiques	3550	
Stavelot	1852	158	50	24	1051	408	6 P.	1700	900
Verviers	1875	565	137	52	2500	1500	4 P.	5600	3000
Visé	1926-48 (1)	229	70	37	1804	212	46 P. (4)	3790 (5)	4250 (2)
Waremmes	1925-47 (1)	468	80	42	3183	1965	Périodiques	4600	1200

N. B. Les chiffres de ce tableau se rapportent à l'année scolaire 1951-1952 ; sur l'Athénée de Huy, dont les bibliothèques durement éprouvées par les faits de guerre, sont actuellement en voie de reconstruction, M. le préfet a estimé préférable de ne pas faire intervenir dans notre statistique des chiffres qui pourraient donner lieu à des interprétations erronées.

- (1) La première date est celle de l'établissement de la section d'athénée ; la seconde, celle de l'accession au titre d'athénée royal.
- (2) Dont 3.000 francs pour les périodiques.
- (3) 5.000 francs de l'Administration communale ; 10.000 francs des Amis de l'Athénée.
- (4) La bibliothèque de l'Athénée bénéficie des revues coloniales qui continuent à enrichir le fonds Général Thyss.
- (5) Y compris le crédit alloué aux bibliothèques de la section préparatoire.

l'essence brûlée par une escadrille d'avions à réaction au cours d'une seule journée de manœuvres...

---